



Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels de l'espèce lièvre au titre des recours pour la campagne 2022-2023

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L 425-6 à L 425-13 et R 425-17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Finistère a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Numéro de décision	Matricule du territoire	Demandeur	Commune (s) du territoire	Attribution
471	291617	HAMON PHILIPPE	CARANTEC, HENVIC, TAULE	1
468	290481	CHATEAUNEUF-DU-FAOU La Diane	CHATEAUNEUF DU FAOU	0
470	291051	AMICALE CHASSEURS DE HENVIC	HENVIC	10
467	290309	KERLOUAN Ar Paganed	KERLOUAN	8
466	290173	STE DE PLOUVORN	PLOUVORN	5
469	290649	CHASSE LE BONNOU	ST MARTIN DES CHAMPS	3
472	291633	ASSOCIATION KEROZ	TREGARVAN, ARGOL	1

Le Président de la FDC29

Daniel Autret